

L'an deux mil dix-huit, le 29 janvier à 20h30

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,

Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, *Adjoint*,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BURGNET Annie, M. GRISON Gérard, *conseillers municipaux*.

**Absents excusés** : Mme BOUTET Agnès *donne pouvoir à Mme Delphine BLONDEAU*.

**Absent** : M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. BOISGARD Olivier M. THEVENET Julien, M. KIPIENNE Emeric,.

**Secrétaire de séance** : M. CHAMOREAU Christophe

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	6	7

Date de la convocation
22/01/2017

<b>Délibération n°1/2018</b>
Objet de la délibération
<b>Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Buthiers</b>

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

**VU** la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et la loi portant engagement national pour l'environnement dite « grenelle2 » du 12 juillet 2010 ;

**VU** la loi n°2012387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

**VU** le Plan d'occupation des sols (POS) de Buthiers, approuvé le 05/03/2001, modifié les 26/05/2003 et 29/06/2009 et mis à jour les 03/04/2012 et 07/01/2013 ;

**VU** la délibération n°71/2014 du Conseil municipal du 02/06/2014 décidant et fixant les modalités de la concertation ;

**VU** la délibération n°65-2/2016 du Conseil municipal du 05/12/2016 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;

**VU** l'avis tacite de la Commission départementale de la consommation de l'espace agricole (CDCEA), en date du 10/04/2017 ;

**VU** l'arrêté n°19/2017 du 24/04/2017 prescrivant la mise à l'Enquête publique du projet de PLU, du 15/05/2017 au 15/06/2017 inclus ;

**VU** le bon déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 15/05/2017 au 15/06/2017 ;

**VU** les résultats de l'enquête publique, le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur, et ses conclusions motivées du 17/07/2017 ;

**VU** le dossier du projet d'élaboration de Plan local d'urbanisme présenté ;

**Monsieur le maire**

**PRÉSENTE** le bilan du rapport du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis joints au dossier, durant l'Enquête publique ;

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de

Fontainebleau

Le 06/02/2018

Et publication ou notification

Du 05/02/2018

Le Maire,

Jean-Yves LACROIX

**CONSIDÉRANT** que les résultats de l'Enquête publique justifient que quelques modifications mineures soient apportées au projet de Plan local d'urbanisme arrêté :

**Recommandations :**

- bien renseigner avec précisions les plans de zonage : n° de parcelles, noms de rues ...
- réarticuler le règlement par zones urbaines en 14 articles
- établir dans des annexes l'inventaire des bâtiments remarquables, - y compris les églises de Buthiers et d'Herbeauvilliers des XIème et XIIème siècles -, avec photos, propriétaires (éventuels), descriptions, histoire, coordonnées ...
- idem pour les arbres remarquables à protéger
- élaborer une véritable charte architecturale pour préserver le charme de la commune
- créer dans les zones N un règlement spécifique pour empêcher le mitage et des sous-secteurs (ou « pastilles »), de manière à permettre des activités légères (tourisme, loisirs ...)
- mettre en pratique les réponses du maire aux observations dans le tableau synthétisé de celle-ci

**Réserves :**

- il s'agit de prendre en compte point par point les observations longuement développées par les PPA pour les transcrire dans le règlement et les zones

**PRÉSENTE** le projet définitif du Plan local d'urbanisme, c'est-à-dire des documents complétés, datés, sans annotation, et prêts à être approuvés par le Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire ;

**CONSIDÉRANT** le rapport du commissaire enquêteur, les observations du public et les avis joints au dossier lors de l'Enquête publique ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications apportées au projet résultent des avis recueillis durant l'Enquête publique, et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

**CONSIDÉRANT** que le dossier du projet du Plan local d'urbanisme telle qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

**DÉCIDE d'approuver le Plan local d'urbanisme** tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**DIT** que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, un exemplaire du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de BUTHIERS ainsi qu'à la Sous-préfecture de Fontainebleau, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

**DIT** que la présente délibération ainsi que le certificat de publicité seront joints ultérieurement au dossier approuvé ;

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal local,

Ces publicités seront certifiées par le maire ;

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures précitées ci-dessus ;



**DIT** que six exemplaires du PLU approuvé seront transmis à M. le Sous-préfet de Fontainebleau ;

**DIT** qu'un exemplaire du PLU numérisé, contenant les différents documents (textes et graphiques) et annexes, et fournissant les documents graphiques (zonages et SUP) sous forme de bases de données géographiques (type .TAB de MAPINFO) ou dans un format permettant d'extraire la géographie ainsi que les attributs en projection RGF 93 (MID / MIF ou ESRI / Shape ou type DWG / DXF de l'Autocad, sera transmis à la direction départementale des territoires (DDT) ;

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les, an, mois, jour, que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme.  
A Buthiers, le 01/02/2018  
**Le Maire**  
**Jean-Yves LACROIX**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Y. Lacroix', written over a circular official seal. The seal is for the 'MAIRIE DE BUTHIERS' in the 'R.F.' (France) and 'Seine-et-Marne' department. The seal features a central emblem with a rooster and a plow, surrounded by the text 'MAIRIE DE BUTHIERS' at the top and 'R.F. (Seine-et-Marne)' at the bottom, with two stars on either side.